

PLAN DE FÉMINISATION 2013 / 2017

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR



5 AXES DE DÉVELOPPEMENT

1) Les instances dirigeantes

Etat des lieux : Avec un taux dépassant les 13%, la représentation féminine au sein des instances dirigeantes de la Fédération Française de Tir est en progression même si cela reste une image très fidèle du nombre de ses licenciés (10%).

Définition du plan de féminisation : Pas de changement dans l'immédiat (→2016). Néanmoins, la FFTir se caractérise dans son mode de scrutin par une représentation la plus large de ses disciplines au travers de postes dits de « spécialités ». A cet égard et sans bouleverser la nature de la représentation souhaitée, il est indéniable que la présence de féminines motivées trouveraient leur place au sein de l'assemblée participative du comité directeur.

Mise en œuvre du plan de féminisation : Identification au sein de la représentativité fédérale des spécialités attractives pour le public féminin. Audit au sein des ligues régionales pilotes (taux >12%) afin de déterminer les conditions favorables.

Bilan du plan de féminisation :

2) Le développement de la pratique

Etat des lieux : La nature même de l'utilisation de l'arme dans nos disciplines caractérise inévitablement notre pratique de masculine. Cependant, 10% de nos licenciées ont franchi le pas en découvrant de façon ludique ou compétitive une activité épanouissante. Ce constat est corroboré par une représentation plus forte dans les jeunes catégories d'âge qui tend à montrer une évolution dans l'appréhension du tir sur laquelle nous pouvons nous appuyer.

De plus la pratique du tir, activité fortement informationnelle rend la comparaison possible au niveau des résultats entre les hommes et les femmes. Ce caractère atypique de non discrimination dans une pratique est un atout essentiel à faire partager au plus grand nombre

Définition du plan de féminisation : Amélioration qualitative de l'accueil au sein des stands de tir en favorisant un créneau dédié et en proposant une progression graduée de la pratique au travers du dispositif cibles couleurs.



Mise en œuvre du plan de féminisation: Information au sein des clubs. Développement des créneaux du mercredi dédiés aux féminines. Formation et passage de grades au sein de cibles couleurs.

Bilan du plan de féminisation : Evolution et suivi du nombre de gradées cibles couleurs

3) Le sport de haut niveau

Etat des lieux : Avec 15 épreuves olympiques dont 6 exclusivement dédiées aux femmes, le tir s'est structuré de façon homogène entre homme et femme dans son accès au plus haut niveau avec une pratique favorisant la comparaison des résultats. Dans cet esprit, la FFTir ne fait pas de distinction spécifique. La gestion des collectifs de préparation se fait donc dès les plus jeunes catégories par niveau de pratique et non par sexe.

Les deux médaillées olympiques de Londres (Argent pour Céline Goberville en pistolet 10 mètres et le bronze pour Delphine Réau-Racinet en fosse olympique) tendent à démontrer une certaine efficience dans le système actuel.

Définition du plan de féminisation : Continuité de la politique sportive de gestion des collectifs de préparation olympique sans distinction de sexe. Identification dès le plus jeune âge des potentialités via le dispositif cibles couleurs

Mise en œuvre du plan de féminisation : Suivi de l'évolution du nombre des féminines au sein des collectifs de préparation tout au long de la filière de haut niveau. Comparaison à faire avec les collectifs masculins.

Bilan du plan de féminisation : Résultats obtenus sur les compétitions de référence.

4) L'arbitrage

Etat des lieux : La présence féminine suit une évolution intéressante avec 15% de représentation de l'arbitrage national. Cette vision purement quantitative est confirmée par l'angle qualitatif. En effet avec une présence reconnue au sein de la fédération internationale, une élue responsable de l'arbitrage international (Mme Ghislaine Briez) intervient régulièrement sur les compétitions de référence (CE, CM et JO) tout en utilisant son réseau afin de favoriser l'intégration d'autres membres français au sein de la représentation internationale.



A noter également sa présence au plus haut niveau de l'arbitrage handisport international en tant que déléguée technique tir au niveau de l'IPC.

Définition du plan de féminisation : Accompagnement et suivi de l'arbitrage au féminin du niveau départemental à national.

Mise en œuvre du plan de féminisation : Actions de prospections et d'incitation par l'arbitre référent avec fléchage des moyens dans le cadre de l'action 1

Bilan du plan de féminisation : Suivi du ratio femmes/hommes des arbitres en activité.

5) L'encadrement technique

Etat des lieux : L'encadrement technique est composé de 25 CTS et 6 cadres fédéraux. La représentation féminine est à 26% avec 8 cadres, toutes issues du corps des CTS. Il est à préciser qu'au sein des cadres fédéraux exclusivement masculins, 4 occupent des profils de postes spécialisés (ex : armurier).

Comme pour la gestion du haut niveau, le management opéré s'appuie sur les compétences et la gestion des carrières sans spécialisation par sexe. Il est à noter une propension plus forte des nouveaux CTS féminins à vouloir investir le champ de l'entraînement.

Au sein de la DTN, sur 5 départements à responsabilité gérés par des adjoints, celui stratégique de la vie fédérale est managé par une CTS.

Définition du plan de féminisation : Incitation à la prise d'initiative dans le champ de l'entraînement avec la conduite de collectifs en préparation olympique.

Mise en œuvre du plan de féminisation : Mise en responsabilité progressive sur les collectifs nationaux afin de conduire les équipes olympiques à horizon 2020.

Bilan du plan de féminisation : Suivi et augmentation du nombre de cadres en pilotage des dossiers en responsabilité.

